



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

*Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical*



CULTURE MUSICALE

COURS D'ECOUTE

1^{ère} année

Avril 2009

**Structures
Objectifs
Méthodologie
Evaluation**

La Commission nationale des programmes :

au 1^{er} janvier 2011

Président : M. Marc Jacoby

Commissaire à l'enseignement musical : M. Pol Schmoetten

Membres effectifs :
Mme Colette Flesch
M. Fred Harles
M. Marc Juncker
M. Fernand Jung
M. Paul Scholer
M. Adrien Théato

Membres suppléants :
Mme Mireille Colbach-Cruchten
M. Steve Humbert
M. Gilles Lacour
M. Paul Origer
M. Blaise Stélandre
M. Marc Treinen
M. Alain Wirth

Le groupe de travail « Ecritures » :

Président : M. Pol Schmoetten

Membres :
M. Laurent Felten
M. Claude Lenner
M. Marcel Reuter
M. Roland Wiltgen

INTRODUCTION

Pour permettre une première approche aux branches des écritures, de l'analyse et de l'histoire de la musique, il est créé à partir de la rentrée scolaire 2009/2010 un cours de transition entre la formation musicale – solfège et les cours d'écritures proprement dits. L'introduction de ce nouveau cours, cours d'une année en principe, permet de regrouper les intérêts et de promouvoir les branches « théoriques » afin de leur donner la place qu'elles méritent au sein de notre enseignement. En plus ledit cours donne aux jeunes élèves les moyens de s'orienter dans le monde de l'expression musicale et aux adultes la chance d'élargir leur horizon musical.

STRUCTURES

durée : 1 an, 1h/semaine

classes : 6 élèves maximum

âge souhaité : minimum 12 ans

mise en vigueur : rentrée 2009/2010

OBJECTIFS

Permettre à tous les élèves ayant terminé la formation musicale - solfège d'avoir une ouverture sur les cours dits « théoriques », en commençant par une approche basée uniquement sur l'écoute.

Prise de conscience par l'écoute des phénomènes sonores et des éléments musicaux qui feront l'objet des cours d'écriture, d'analyse, d'histoire ou d'informatique musicale.

Il s'agit plus précisément de l'étude :

1. des paramètres fondamentaux (hauteur, durée, timbre, dynamique...)
(par exemple : écoute du Boléro de Ravel – reconnaissance des instruments par leur timbre)
2. des paramètres morphologiques (motif, phrase, cadence, période, forme, harmonie, rythme/métrique)
(par exemple : écoute d'une œuvre classique – définition de la phrase, carrure/cadence
écoute d'une Passacaglia – rythme ostinato)
3. des paramètres esthétiques (style, époque, fonction)
(par exemple : écoute d'une œuvre de Chopin – Valse ou Mazurka
écoute de « Alla Turca » de Mozart – Marche
écoute de la Suite Baroque – Danse)

Distinguer Musique Sacrée, Musique Sérieuse et Musique d'Ambiance, Musique de Film, Jazz, Folk etc (E-Musik, U-Musik)

A part l'élargissement de l'horizon musical obtenu par l'écoute analytique des œuvres proposées, cette approche devrait ôter les « tabous » relatifs aux cours d'écriture/analyse et favoriser un intérêt croissant, une meilleure participation et une progression plus rapide et plus efficace dans ces cours.

MÉTHODOLOGIE

Au cours de l'année scolaire, l'enseignant coordonnera une approche systématique et historique :

L'approche systématique servira à introduire les élèves aux différents paramètres de la musique. Elle servira d'une part à les introduire à des concepts fondamentaux de théorie musicale et à les guider dans leur réflexion personnelle ; d'autre part, elle cherchera à approfondir l'écoute musicale en faisant découvrir aux élèves les multiples facettes des différents styles musicaux.

Dans un deuxième temps, une approche plus historique tentera d'approfondir les notions rencontrées jusque là en les situant dans le contexte de l'histoire de la musique.

A cela s'ajoute le souci d'élargir l'horizon musical par la découverte de musiques de tous genres.

EVALUATION

Un contrôle des connaissances est organisé à la fin de l'année. Ce contrôle, en présence d'une deuxième personne (p.ex. directeur, enseignant) est dirigé par le titulaire de la classe et est accompagné d'une orientation de l'élève.

L'épreuve consiste en un entretien du candidat avec le titulaire (et la deuxième personne) sur deux œuvres (ou extraits d'œuvres). Les œuvres sont d'époques et de styles différents dont une (d'une durée de 5 minutes) écoutée en loge (durée 15 minutes) et la deuxième (d'une durée de 2 minutes) en audition directe.

Remarque :

Il ne s'agit pas d'un cours fourre-tout où l'on doit voir un maximum de matière en un an, mais plutôt une instance de guidage vers les matières plus spécialisées ci-dessus, ou vers un cours de culture musicale générale (2^{ème} année) qui en serait la continuation naturelle et qui engloberait les autres arts.